

W.R. Blacke, écuyer, pour East York, majorité 190 !!
Dr. Beauhien, écuyer, pour Chambly, majorité 430 !!
L.T. Drummond, écuyer, pour Shefford, majorité excédant 200 !!

Nous sommes certain d'avoir une majorité de membres réformistes élus dans le Haut-Canada. Dans la chambre notre majorité excédera 251 !

Election de Terrebonne.—M. LaFontaine a été élu à Terrebonne par une majorité de 1500 !!!
On peut voir par l'état suivant, combien l'élection Papineau compte de partisans dans ce populaire comté:
COMTE DE TERREBONNE.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes Terrebonne, Ste. Anne des Plaines, St. Jérôme, St. Vincent de Paul, St. François de Salles, Glasgow, Ste. Rosa, Ste. Thérèse, St. Janvier, Abercrombie, St. Martin.

M. Papineau espérait pourtant faire beaucoup d'effet sur les électeurs, par la lettre suivante qu'il leur adressa avant l'élection; cette lettre n'a pas besoin de commentaires.
Aux électeurs du Comté de Terrebonne.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. Guillet, M. Turcotte, Ste. Anne la Pêrade, St. François de Batiscan, Ste. Geneviève, St. Stanislas, Champlain, Cap de la Magdeleine, St. Maurice.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. Harwood, M. Mongenais, Rigaud, St. Polycarpe, St. Ignace, Ste. Marthe, Ste. Perrot, Newton, Soulanges, Vaudreuil.

Etat du poll à la clôture de l'élection de St. Hyacinthe, 5 janvier 1848:
Th. Bouthillier, L. V. Sicotte.

LA PROCLAMATION.
Les électeurs ne doivent pas oublier qu'ils ont encore un devoir à remplir; SAMAEDI 10 JANVIER nos représentants seront dûment proclamés élus sur la Place d'Armes par l'officier-rapporteur. Les électeurs doivent s'y trouver en foule.

NOUVELLES DIVERSES
Crise commerciale et financière.—Il règne maintenant dans plusieurs des Etats-Unis d'Amérique une crise commerciale tout-à-fait sérieuse; on en attribue la cause aux nombreuses faillites en Angleterre, surtout parmi les Banques et surtout à l'absorption des espèces dans la guerre du Mexique.

Théâtre.—Les officiers de la garnison donneront une représentation lundi prochain, au bénéfice de M. DeWalden. La soirée est sous le patronage immédiat de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Forges de St. Maurice.—Cet ancien établissement est devenu, ces jours passés, la propriété de James Ferrier, éc., de cette ville, qui se propose d'y faire de grandes améliorations.

Nous accusons réception avec remerciement de la 6e livraison de la Lyre Canadienne qui ne le cède en rien à celle déjà publiée.

Le Col. Gagy.—Pour l'information de ceux qui veulent savoir à quel côté de la chambre le nouveau membre pour la ville de Sherbrooke appartiendra et donnera son appui, nous annonçons que le Col. Gagy a voté, à la dernière élection de Montréal, en faveur de MM. Lunn et McKenzie, les candidats ministériels.

Correspondances.
Révd. J. W. B. Ptre., Trois-Rivières. Reçu remise 1848. Mlle. De L., Boucherville, do. au 1er. juillet, 1848. J. J. B. éc., Détroit E.U. do. do. Chs. G., éc., Beauport, voir l'agent à Québec.

Naissance.
En cette ville, le 5 du courant, la Dame de M. Henry Dorval, a mis au monde une fille.

Mariages.
En cette ville, le 11 du courant, par Messire Fay, M. Ovide Paradis, à Delle, Marie-Angélique Daboiss, fille unique de feu P. A. Daboiss, éc.

Mort.
En cette ville, le 12, après une bien longue maladie, supportée avec résignation, Dame Henriette Marin, épouse de M. Casimir Aronot, âgée de 32 ans et 9 mois. Elle laissa pour héritier sa part un époux affectionné et trois enfants en bas âge.

PROVINCE DE CANADA, District de Montréal.
COUR DU BANC DE LA REINE.
Vendredi, le quatorzième jour de janvier mil-huit cent quarante-huit.

FRANCOIS XAVIER BEAUDRY, Bourgeois, du même lieu, Défendeur.
LA COUR ordonne sur la motion de M. DU MAS, avocat du Demandeur, qu'en tant qu'il appert par le retour de GEORGE M. DESROSIERS, un des huissiers de cette cour, fait au dos du Bref d'assignation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province, et ne peut être trouvé dans ce district de Montréal, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier officiel publié en cette cité de Montréal appelé La Revue Canadienne et deux fois en langue anglaise dans le papier officiel publié en cette cité de Montréal appelé The Montreal Pilot notifié de comparaitre devant cette cour en personne ou par procureur pour répondre à l'action du Demandeur sous deux mois de la date de la dernière insertion de tel avertissement, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparaitre et de répondre comme susdit dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et à jugement contre le dit défendeur comme dans une cause par défaut.

AVIS.
N'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, et sera de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de carot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.
LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT:
1. Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.
2. Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.
3. Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.
4. Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.
5. Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.
6. Pour chaque personne à pied, un denier.
7. Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; tarreau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi.
8. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

AVIS.
N'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, et sera de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de carot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

AVIS.
N'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, et sera de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de carot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

AVIS.
N'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, et sera de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de carot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES.
MESSIEURS.
PERMETTEZ-MOI de vous offrir mes plus sincères remerciements pour l'honneur que vous venez de me faire en me choisissant momentanément pour la troisième fois, pour vous représenter en Parlement.
Je suis très sensible à cette marque répétée de la confiance que vous reposez en moi et vous pouvez être assurés que je ne trahirai jamais votre mandat.
Je demeure, messieurs,
Votre très obt. serviteur,
JAMES LESLIE.
Cottage Ste. Marie,
Montréal, 5 janv. 1848.

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM
Littéraire et Musical de la Revue,
COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.
Ceux qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre étant malheureusement très limité.—Prix: 20s.—Élégamment relié, 24s.—Ecrire Franco.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELECTEURS DE COMTE DE BERTHIER.
MESSIEURS,

En venant aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens influents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, faisait battre mon cœur; mais mon âge avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne me vois absolument rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un tant si prononcé. Je vous prie donc que j'ai prochainement vous demander une part de vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAURNAIS.
MESSIEURS,

Je suis, Messieurs,
Votreloué serviteur,
L. A. DEROME.
23 déc.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur
Bien respectueusement,
Votre très humble, et
Obéissant serviteur,
JEAN DEWITT.
Montréal, 14 déc. 1847

CORPORATION DEMONTREAL.
BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE,
Hotel-de-V., 16 août 1847.

AVIS public est par le présent au tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Collocation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.
Avis public est de plus donné qu'il y a des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et se trouvent au Bureau du Trésorier de la Cité, et sont à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution les circonstances de leur application peuvent justifier; et que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.
Un Comité du Conseil sera nommé à faire droit sur les applications, lesquelles doivent être déposées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.
EDMERS,
Trésor. de la Cité.
19 août.

GATEAUX DENOEL
ET DU
JOUR DE L'AN.
Au No. 175, rue Notre-Dame,
(CI-DEVANT MAISONEVERY.)
L. P. Soussigné, en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il lui a fait, à l'honneur auquel il a en main un assortiment considérable varié de CORNETS ET BOITES DE DRAGÉES toutes espèces pour les cadeaux de la saison, aussi GATEAUX de toutes sortes.
—AGENT—
Des HUITRES de New-York par lb, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril.
CHARLES J. ALEXANDER.
Déc. 21.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.
B. H. CHARLEBOIS,
W. D'ESCHAMBAULT,
P. E. PICAULT,
C. A. REGNAULT,
T. E. D'ODEL D'ORSENNENS,
E. TRUDEL,
HECTOR FELTIER,
L. BOYER,
J. L. LEPROHON,
J. EMERY CODERRE,
P. WILBRENNER,
C. SABOURIN,
J. AVILSCAM
Montréal, 7 déc. 1847.

SALONS D'EXPOSITION
DE MODISTE.
Mlle. MAJOR
L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les
MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE
et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois.
Grand rue St. Jacques,
19 nov., 1847.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diaries
ET OUVRAGES ANGLAIS
POUR 1848.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants:
Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings.
Book of Beauty; or Regal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artist—Edited by the Countess of Blessington.
Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton.
Golden Annual for 1848
Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848.
Wreath, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848.
Poole's Gentlemen's Pocket Book
Gentlemen's Poet and Diary
La Belle Assemblée, or Ladies' Diary
Illuminated Pocket Book
Pictorial Pocket Book for 1848.
Fulcher's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848.
Pencocks Historical Almanack, for 1848.
Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Cadeaux de Noël et du jour de l'an.
JOHN MCCOY,
No. 9 Grande Rue St. Jacques.
24 déc.

ALMANAC NAUTIQUE
POUR 1848 ET 1849.
Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné.
JOHN MCCOY.
24 déc.

RESTAURANT DE COMPAIN,
PLACE D'ARMES.
MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et de 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Reforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.
On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont égarés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour.
Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.
Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.
Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR
D'ORLOGES, MONTRES, BIJOUX,
ET OBJETS DE FANTAISIE.
INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.
Montréal, 21 déc. 1847.

COMMANDES
POUR LA
FRANCE.
LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammes, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plus tôt possible.
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent No. 3.
17 déc. 1847.
D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâties J. de La Beaudry, Ecr.

A GRAND MARCHÉ.
FONDS DE MAGASIN DE £12,000,
A vendre au No. 124, Rue Notre Dame,
VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés Informent respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 cent sur le prix coûtant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importées directement par eux.
Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que:
Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinets, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpacas, Lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramatas, Corbuz, Velours de soie, Châles, Cachemires, Satins, Collets et Chemisettes, Pelletterie, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patron de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Filote, Casimires, Flanelles, Couvertors, Linge de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berle et patrons, Chemises de laine, Calsons de laine, Dames, Colon blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc.
N.B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.
BEAUDRY & FRERE.
Montréal, 23 nov. 1847.

PLACES DE BANC A LOUER
On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne.
31 déc. 1847.

COURS
DE LANGUE FRANCAISE,
EN 60 LEÇONS.
LES soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'acquies la langue Française grammaticale; et si on flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.
Il occupe beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.
Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.
M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demeurés qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.
CHAS. H. LASSISEKAYE.
Montréal, 30 nov. 1847.

DAQUERRETYPE.
M. DESNOVERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAQUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transporte aussi à la résidence de ceux qui le désirent. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.
N.B.—M. D. enseigne l'art du Daguerrotype en six leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits.
Entrée par la porte cochère.
23 nov.

MOUVEMENTS DE BATEAU A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements de Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, sont vendus privativement et des conditions et termes de paiements raisonnables.
Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur état et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cylindres sont de 31 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action.
Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action.
En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bez de l'entrée du canal, avec un entonnoir de fer fondus pour les mettre en opération.
Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau.
Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire des Travaux Publics.
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
16 décembre, 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE.
No. 3, Rue St. Vincent.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHEMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES.
Les commissions confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain.
Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.
E. R. FABRE et Cie.
Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE.
SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez
E. R. FABRE, et Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.
24 déc.

POLITESSE DU JOUR DE L'AN.
LIQUEURS FRANCAISES ET SUPERFINES.
A vendre à la Pharmacie Rue St. Paul No. 69.
Prix 2s. 6d. la bouteille, six pour 12s. 6d.
24 déc.